

avoir besoin. Pendant qu'il était à l'entrée de l'Acropole, il découvrit le complot que deux des gardiens de la porte, Bagathan et Tharés, eunuques du roi¹, formaient contre la vie de leur maître et il le fit échouer en le révélant à Assuérus par l'entremise d'Esther. Cet événement fut consigné dans les annales que l'on rédigeait à la cour des rois de Perse², comme on les avait rédigées autrefois à la cour des rois de Ninive et de Babylone.

IV.

Aman obtient un édit royal contre les Juifs.

Quelque temps après, Assuérus fit d'un nommé Aman son favori. Aman est peut-être le nom perse que Strabon écrit Oman³.

Son père s'appelait Hamedâthâ⁴ ou Homedatha, Hamadâta, c'est-à-dire « donné par Hôma », « génie dont le culte doit

¹ Esther, II, 21. Xénophon dit, *Cyrop.*, VII, v, 58, édit. Didot, p. 149-150, que « Cyrus ne prenait que des eunuques pour portiers. »

² Ctésias vit les Annales royales (Οὔτος φησὶν ἐν τῶν βασιλικῶν διαβερῶν, ἐν αἷς οἱ Πέρσαι τὰς παλαιὰς πράξεις κατὰ τινα νόμον εἶχον συντεταγμένας... *De reb. pers.*, ex Diodoro, II, 32, édit. Didot de Ctésias, p. 41, n° 5), le *séfer dibrè hay-yammîn* dont parle le livre d'Esther, II, 23; VI, 1; X, 2. C'est aussi de ces Annales, mais probablement de seconde main, que Nicolas de Damas avait tiré les détails qu'il donne sur la bataille de Pasargade, livrée par Cyrus contre Astyage. M. Dieulafoy, *L'art antique de la Perse*, 3 in-fol., Paris, 1884-1889, t. 1, p. 23, notes 1 et 2. Cf. J. Gilmore, *The fragments of the Persika of Ctesias*, in-8°, Londres, 1888, p. 9-10, 98, 121.

³ Strabon, XV, 3, 15, édit. Didot, p. 624. Il parle des temples et de l'idole de Ὠμάνος. — Aman est certainement un nom perse. On lit dans une inscription : Ὠμάνει καὶ τοῖς Πέρσαις τοῖς ὑπὸ Ὠμάνην. *Corpus inscript. græc.*, 3137, 104, t. II, p. 698.

⁴ Esther, III, 1. La Vulgate transcrit Amadathi.

remonter en Perse à une haute antiquité¹. » Il était originaire d'un pays appelé Agag, qui est resté complètement inconnu jusqu'à la découverte des inscriptions cunéiformes, ce qui avait induit en erreur sur sa nationalité tous les anciens commentateurs sans exception. « On a longtemps cru, dit M. Oppert, qu'[Aman] était Amalécite, car l'un des rois d'Amalec s'appelait Agag. Et puisque déjà dans l'antiquité les noms d'Ésaü, d'Amalec, étaient pris comme les désignations des païens d'Europe, les Septante traduisent l'hébreu Ἄγαγι par Μακεδόν, le *Macédonien*. Néanmoins le nom d'[Aman], ainsi que celui de son père, trahit une origine médopersé. Nous savons maintenant par les inscriptions de Khorsabad que le pays d'Agag composait réellement une partie de la Médie². » Sargon dit dans le récit d'une de ses campagnes :

66. Trente-quatre districts de la Médie je conquis

67. et je les ajoutai au domaine de l'Assyrie; un tribut annuel en chevaux je leur imposai...

69. Le pays d'Agazi (Agag), le pays d'Ambanda, le pays de Médie limitrophe des Arabes de l'est qui avaient refusé leur tribut,

70. je ravageai, je dévastai, j'incendiai³.

Personne n'ignore quel fut l'orgueil du nouveau favori de Xerxès, comment il exigea que tout le monde fléchît le genou sur son passage et comment Mardochée, refusant de lui

¹ M. Dieulafoy, *L'Acropole de Suse*, p. 364. Cf. *ibid.*, p. 416, note.

² J. Oppert, *Commentaire du livre d'Esther*, p. 13-14.

³ *Prunkinschrift*, lignes 66-70, H. Winckler, *Die Keilschrifttexte Sargons*, in-8°, Leipzig, 1889, p. 110-111. Le même fait est rapporté dans les *Annales*, lignes 157-165, *ibid.*, p. 28-29. Le fragment que nous avons cité a été traduit d'abord par M. Oppert, *Les inscriptions assyriennes traduites pour la première fois* dans les *Annales de philologie chrétienne*, V^e série, t. VI, 1862, p. 67.

rendre cet hommage qu'il ne croyait dû qu'à Dieu, l'Agagite irrité résolu de s'en venger, non seulement par la perte de son ennemi, mais aussi par la destruction de tous les Juifs répandus dans l'empire perse.

Les événements, qui vont se dérouler maintenant sous nos yeux, sont tels qu'ils n'ont pu se passer qu'à la cour d'un roi de Perse, dans le milieu si particulier que créaient les mœurs et les usages du pays. De là de nombreuses objections contre la vraisemblance de récits qu'on ne comprend pas dans nos pays d'Occident¹, et qui ont cependant un cachet perse si accusé que, loin qu'on puisse tirer de là des arguments contre leur réalité, leur singularité est au contraire une preuve de leur véracité².

On était arrivé à la douzième année du règne de Xerxès (474 avant J.-C.). Aman ayant résolu la perte de toute la nation juive, sa première préoccupation, avant de réaliser son dessein, est de savoir quel sera le jour favorable pour l'exécution de son projet. Avec les idées superstitieuses de son temps, il ne devait pas le choisir lui-même, mais le faire déterminer par les procédés de divination usités en Perse,

¹ M. Dieulafoy s'élève plusieurs fois, avec raison, contre ces critiques qui veulent mesurer à l'aune européenne des faits qui se sont passés en Orient. « Si je m'arrête sur ces détails, dit-il, *L'Acropole de Suse*, p. 385, c'est qu'ils donnent la juste mesure de ces critiques faites par des philologues très savants, mais restés très européens, d'événements et de traits de mœurs qui nous reportent au cœur de la Perse et à vingt-quatre siècles en arrière. A vouloir confiner l'étude de l'Orient dans l'exégèse grammaticale des textes, les esprits les plus éminents feront fausse route, parce que, sans en avoir conscience, ils mettent sous la même toise l'Europe et l'Asie, le passé et le présent. »

² Qu'on relise, par exemple, l'*Esther* de Racine en la comparant avec l'histoire originale. On verra comment le grand poète a décoloré le récit. Dans ses beaux vers, il a effacé, consciemment ou inconsciemment, la plupart des traits perses les plus caractéristiques. Les singularités ont disparu, mais aussi la couleur locale et la pleine vérité historique.

c'est-à-dire en consultant le sort (*pour*). Ce premier acte préparatoire du drame a été pour les critiques incrédules le prétexte de vives attaques contre le caractère historique du livre d'Esther. Voici ce que leur répond M. Dieulafoy :

« *Pour*, d'où *pourim*, n'est pas un mot perse, arguë l'école rationaliste, et ne signifie *sort*, comme prétend la Bible, dans aucune langue ni dans aucun dialecte connu. — Il serait plus exact de prétendre que *pour* n'apparaît pas dans le lexique très restreint composé d'après les inscriptions achéménides de Bissoutoun, Nakhchê-Roustem et Persépolis, car le mot considéré en lui-même est une des racines les mieux connues et les plus fixes des langues aryennes. *Par* en sanscrit, *por* en persan, *plere* en latin, *plein* en français, répondent à la même idée et communiquent le même sens à leurs dérivés. Ce sens est-il applicable à la désignation de la fête ?

» J'emprunte à la Bible elle-même la définition du mot *pour*. Avant d'immoler les Juifs à sa vengeance, [Aman] demande aux devins de fixer le jour du massacre : « Le premier mois qui est le mois de Nizan de la douzième année du roi [Assuérus], on jeta le *pour*, c'est-à-dire le *sort*¹, en présence d'[Aman], jour pour jour, mois pour mois jusqu'au treizième jour du douzième mois qui est le mois d'Adar². »

» La phrase ne présente aucune obscurité, si l'on s'en tient au sens littéral. Il s'agit d'un instrument fatidique, nommé *pour* en langue perse, qu'on jetait devant toute personne désireuse de prendre l'avis du destin. Le *pour* rendait sans doute ses oracles par *oui* et par *non*... Il devait répondre à

¹ La Vulgate dit : *missa est sors in urnam*, Esther, III, 7; cf. IX, 26, mais c'est une paraphrase : il n'est pas question d'urne dans le texte original.

² Esther, III, 7. Le mois d'adar (ou douzième mois) de la douzième année de Xerxès correspond au mois de mars 473.

une question bien déterminée, posée d'une façon dichotomique. « Les Juifs seront-ils massacrés le premier jour du » mois? » Nous savons que, consulté jour pour jour, mois pour mois, le *pour* donna d'abord un avis négatif, puis, quand on appela le treizième jour et le douzième mois, il répondit : oui, c'est-à-dire : tuez.

» Au nombre des objets découverts dans les fouilles profondes du Memnonium [de Suse], se trouve un prisme quadrangulaire ayant un centimètre de côté et quatre et demi de haut¹. Sur les faces rectangulaires on a gravé, au moyen de points, des nombres différents : un — deux — cinq — six. Jetez le prisme et il s'arrêtera forcément sur un chiffre pair ou impair.

» Les Perses aimaient les jeux de hasard² autant que le vin ; le petit monument susien ne serait-il pas un de leurs dés ; et leurs dés, sous le nom de *pour*, n'auraient-ils pas servi à consulter le sort et à tenter la fortune? *Pour*, pas plus que cartes, urne ou dés, n'a le sens propre de *sort*, mais tous ces mots entrent dans des phrases semblables ; « jeter le » *pour*, tirer les cartes, mettre la main dans l'urne, agiter les » dés, » qui éveillent toutes quatre la même idée : consulter le sort. L'expression perse *pour*, littéralement, « plein, solide, » répond même dans une certaine mesure à la forme du dé achéménide. Un parallépipède, un prisme carré ne réalise-t-il pas le type parfait des corps que Français et Persans nomment *solides*³ ! »

Le sort renvoyait à une date relativement reculée l'exécution des projets de vengeance contre les Juifs⁴, mais il

¹ Il est conservé maintenant dans une des vitrines du Musée du Louvre, salle du premier étage, contenant les objets trouvés par M. et Mme Dieulafoy.

² Hérodote, III, 128.

³ M. Dieulafoy, *L'Acropole de Suse*, p. 362-363.

⁴ Racine réduit le délai à dix jours, dans *Esther*, acte II, scène I, parce

avait tranché la question sans appel, il fallait accepter la décision du *pour* et s'y soumettre.

Le jour du massacre étant ainsi fixé, il était nécessaire d'obtenir l'approbation du roi. Le favori ne doutait pas qu'elle ne lui fût accordée. Cependant, conformément à l'usage toujours en vigueur à la cour de Perse¹, afin de faire agréer sa requête, le ministre de Xerxès offre à son maître, pour le trésor royal, la somme considérable de dix mille talents d'argent (83 millions environ) sur les richesses qu'il confisquera à ses ennemis, en les faisant périr. Assuérus autorise le massacre et abandonne la somme à Aman², en lui remettant son propre sceau³ pour sceller l'arrêt de proscription contre les Juifs.

Aman s'empressa de faire rédiger les lettres royales « pour les *'ahāšdarpenē ham-mēlek* et pour ses *hap-pahôt* qui étaient placés à la tête de chaque province et pour les chefs de chaque

que onze ou douze mois d'attente lui paraissent trop longs, mais la superstition perse n'apparaît plus dans sa tragédie et ce trait de mœurs manque au poème.

¹ « Le persan, dit M. Dieulafoy, *L'Acropole de Suse*, p. 380, désigne par un mot spécial, — *pichkach*, — ces cadeaux obligatoires des fonctionnaires aux personnages puissants, parce que c'est peut-être à la cour des chahinchah que cet usage a pris naissance et s'est régulièrement perpétué. Le *bakhchich* et l'*anām* sont des pourboires ou des aumônes sollicitées ; le *souqat* et l'*atā*, des présents échangés entre gens d'égale condition ; le *khalat*, une pelisse d'honneur offerte par le roi aux gouverneurs ou aux favoris qu'il veut honorer ; le *pichkach*, au contraire, est une contribution nécessaire de l'inférieur jaloux de conquérir la bonne grâce de ses chefs. »

² Esther, III, 8-11.

³ Esther, III, 10. Les rois achéménides avaient la coutume de sceller leurs édits de leur sceau. Quelques sceaux royaux ont même été retrouvés. Voir, *L'Acropole de Suse*, p. 404, ceux que reproduit M. Dieulafoy, et dans J. Ménant, *Recherches sur la glyptique orientale*, part. II, fig. 145, p. 166, le cylindre-cachet du roi Darius ; il est représenté lançant des flèches contre un lion. Une triple inscription en perse, en susien et en assyrien porte : « Moi, Darius, roi grand. »

peuple, chaque province selon son écriture et chaque peuple selon sa langue; elles furent écrites au nom du roi Assuérus et scellées du sceau royal. Et ces lettres furent envoyées par des courriers¹. »

Ces détails, comme tous les autres que contient le livre d'Esther, sont d'une exactitude frappante.

Les inscriptions officielles des rois achéménides qui ont été retrouvées, gravées sur les rochers de Behistoun et ailleurs, sont rédigées en trois langues, en perse, en susien et en babylonien. Quand le grand roi envoyait ses ordres à des peuples de son empire qui parlaient une autre langue, l'égyptien ou l'araméen, par exemple, il leur écrivait naturellement en se servant des scribes qui connaissaient leur écriture et leur langue.

L'édit étant rédigé, Aman le fait promulguer sans aucun retard. Quoiqu'il ne dût être exécuté que plusieurs mois après, il avait hâte de le publier, parce qu'un ordre royal une fois promulgué devait être irrévocablement exécuté; le roi ne pouvait revenir sur ce qu'il avait promis ou réglé. Telle était la coutume du pays sous le gouvernement des Achéménides, telle elle est encore aujourd'hui sous le gouvernement du schah. Le livre de Daniel nous l'atteste²; Hérodote nous le confirme³; Xénophon nous dit que les Perses tenaient leurs promesses et leurs serments, même envers ceux qui avaient commis des crimes⁴. Maçoudi rapporte qu'un roi se laissa assommer par un foulon, plutôt que de rétracter un ordre imprudent⁵. Aga Mohammed,

¹ Esther, III, 12-13.

² Daniel, VI, 8-9, 12, 15.

³ Hérodote, IX, 208.

⁴ Xénophon, VIII, VIII, 2, édit. Didot, p. 182.

⁵ Voir M. Dieulafoy, *L'Acropole de Suse*, p. 372. Il raconte en détail cette histoire, qui est celle d'un roi de Hira, dans sa conférence *Le livre d'Esther et le palais d'Assuérus*, in-8°, Paris, 1888, p. 10-11. (Ex-

fondateur de la dynastie Kadjar¹, périt victime de ce caractère irrévocable des prescriptions royales. Il réglait tous les vendredis matins, le service de ses officiers. Un jour que l'armée persane était campée dans les environs d'Ériwan, une querelle éclata entre deux soldats assis près de la tente royale. « Qu'on les tue à l'instant, » ordonne le schah. — « C'est vendredi », observèrent les courtisans. — En conséquence, l'exécution fut remise au lendemain. Le tour de garde appelait les deux condamnés à veiller le monarque pendant la nuit du vendredi au samedi. Il avait été réglé et promulgué, il était irrévocable; les deux soldats furent donc chargés de garder le roi et pendant la nuit ils l'assassinèrent et s'enfuirent².

A cause de cette coutume, Mardochee n'essaya point plus tard de faire révoquer par Assuérus l'arrêt qui condamnait les Juifs à l'extermination; il lui eût été impossible de l'obtenir. Le seul moyen qui lui restait pour sauver ses compatriotes était d'obtenir un nouvel arrêt, qui sans abroger le premier, permit aux Juifs de l'é luder et d'échapper à la mort en les autorisant à se défendre contre ceux qui les attaqueraient³. C'est ce qui eut lieu en effet⁴. Tous ces dé-

trait du t. XVI de la *Revue des études juives*. Maçoudi, *Les prairies d'or*, édit. Barbier de Maynard, t. VI, 1871, p. 251-256, la cite comme anecdote.

¹ La dynastie Kadjar est celle qui règne encore aujourd'hui en Perse.

² M. Dieulafoy, *L'Acropole de Suse*, p. 371.

³ Esther, VIII, 10-13. Racine, dans *Esther*, acte III, scène VIII, manque donc à la vérité historique, quand il fait dire à Assuérus :

..... Allons par des ordres contraires
Révoquer d'un méchant les ordres sanguinaires.

Erreur sans importance dans une tragédie, mais exemple qui montre combien on dénature facilement la réalité, et sur quel terrain glissant aurait marché l'auteur juif, s'il n'avait pas été, comme on dit aujourd'hui, bien documenté.

⁴ Esther, IX, 1, 10.

tails sont donc en parfait accord avec les usages des Perses.

Dès que les lettres de proscription contre les Juifs eurent été rédigées et scellées du sceau du roi, Aman les fit porter par des courriers dans toutes les parties de l'empire perse.

L'expédition de l'édit par des courriers est tout à fait caractéristique. Aucun livre biblique antérieur à la domination des Achéménides ne mentionne un fait semblable, ni en Égypte, ni en Palestine, ni en Assyrie, ni en Chaldée. C'est qu'en effet, la poste est une invention perse. Les historiens grecs nous apprennent qu'elle avait été organisée sur toutes les routes militaires de l'empire¹. Le texte hébreu appelle ces messagers *rašim*, « coureurs² », parce qu'ils remplissaient leur office avec une extrême célérité, montés sur des chevaux³ issus d'étalons royaux, qu'on appelait « niséens » et qu'on élevait spécialement pour le service du roi dans les vallées de la Médie⁴.

¹ Hérodote, VIII, 98; Xénophon, *Cyrop.*, VIII, vi, 17-18 (édit. Didot, p. 177). Cf. E. Gallois, *La poste à travers les siècles*, in-12, Paris, 1894, p. 24-26; B. Brisson, *De regio Persarum principatu*, I, 238-239, p. 311-315.

² Esther, III, 13; VIII, 10.

³ Hérodote, VIII, 98, à propos de Xerxès, décrit ces courriers, appelés en persan *ἰγγαρίων*, d'après la transcription grecque (M. Oppert, *Commentaire du livre d'Esther*, p. 49, y retrouve le perse *hangârigam*). L'historien grec dit qu'il n'existe parmi les mortels aucun messenger qui accomplisse plus rapidement sa mission que ces courriers, grâce aux relais et aux hommes préparés sur toute la route et qui bravent la neige, la pluie, la chaleur et l'obscurité de la nuit.

⁴ Νισαῖοι. Hérodote, VII, 40; III, 106. Les chevaux ne sont pas mentionnés dans le premier envoi de courriers fait par Aman, Esther, III, 13, mais ils le sont dans le second envoi fait par Mardochée, Esther, VIII, 10. Ce dernier passage contient des mots perses qui, de tout temps, ont embarrassé les traducteurs et les commentateurs, et ce n'est que depuis que l'on a pu étudier la langue originale, en ces dernières années, que l'obscurité a commencé à se dissiper. Les Septante ont omis dans leur version ces termes qu'ils ne comprenaient pas; la Vulgate les a omis aussi tout en paraphrasant le texte.

V.

Esther intervient en faveur du peuple juif auprès d'Assuérus. Triomphe de Mardochée.

Mardochée ne tarda pas à être renseigné sur tout ce qui se tramait contre son peuple, et comme il en était l'occasion et la cause, son affliction fut extrême; mais il ne se découragea point et il pensa avec raison que la Providence n'avait élevé Esther à la dignité de reine de Perse qu'afin d'en faire un instrument de salut pour ses frères.

Les événements vont se précipiter désormais avec une grande rapidité, et ils sont accompagnés des circonstances les plus étrangères à nos idées, à nos mœurs et à nos coutumes, mais c'est, devons-nous ajouter, parce qu'elles sont exclusivement perses. Il faut relever, parmi ces singularités de la vie persane, l'interdiction pour la reine de se présenter devant son époux sans y être appelée et les détails du triomphe de Mardochée.

Une des habitudes les plus invétérées des cours perses, depuis les Achéménides, a été de séparer le monarque de

L'original porte : « [Mardochée] envoya les lettres par des courriers (*rašim*) à cheval, montés sur des *rékeš hâ-'âhašterânim benê hâ-rammakîm* ». Les mots *rékeš hâ-'âhašterânim* se lisent aussi, Esther, VIII, 14. Le terme *rékeš* se rencontre également, I (III) Reg., IV, 8, et Mich., I, 13, et désigne une race spéciale de chevaux. Cette race est déterminée dans Esther, VIII, 10, 14, par l'addition du mot *hâ-'âhašterânim* « [les chevaux] royaux ». Voir M. Haug, *Erklärung persischer Wörter*, dans H. Ewald, *Jahrbücher der Biblischen Wissenschaft*, t. V, 1853, p. 154. On ne peut guère douter qu'il ne s'agisse de la race de chevaux dont parle Hérodote. Ils sont qualifiés, Esther, VIII, 10, *benê hâ-rammakîm*, « fils des troupeaux » de chevaux du roi, selon l'interprétation de Gesenius, *Thesaurus linguæ hebrææ*, p. 1291, c'est-à-dire provenant des haras royaux.